

CÔTE-D'OR – SOCIAL

Saulieu : les services publics prennent pied au centre social

La Maison de services au public ouvre ses portes ce mercredi, à Saulieu. Quel est le rôle et à qui s'adresse cette nouvelle structure ? Explications.



La Maison de services au public permet notamment d'effectuer ses démarches pour Pôle emploi ou la CAF. Photo É. B.-B.

La Maison de services au public (MSAP) ouvre officiellement ses portes au public, ce 1^{er} février, au sein du centre social. Elle est née d'un constat de la commune, comme l'explique l'adjointe Odile Lhuillier : « À la suite de la dématérialisation des services, les personnes peuvent rencontrer des difficultés pour se connecter à leurs dossiers (Caisse d'allocations familiales, Pôle emploi, etc.) Certaines ne disposent d'ailleurs pas de l'outil informatique nécessaire pour y accéder ». D'où la décision prise, lors du conseil municipal de décembre, d'ouvrir une MSAP, un service gratuit de proximité pour les habitants.

Un guichet unique

Le lieu était tout choisi pour accueillir cette nouvelle structure. « Le centre social, avec sa vocation intercommunale à part entière, accueille et touche déjà les habitants de tout le bassin de vie. Il devient guichet unique, souligne Eva Morisot, directrice du centre social. La MSAP sera une vraie richesse car elle permettra de nourrir notre diagnostic de territoire et de mesurer encore plus précisément les besoins des administrés. »

Force est aussi de constater qu'en matière de mobilité et d'accès aux services, sans parler de la population vieillissante qui doit s'adapter à l'évolution numérique, les besoins sont importants. « Certains ont besoin d'aide, de repères. Quand les gens ne savent pas comment procéder avec les parcours administratifs compliqués aux délais restreints, cela prend vite de l'ampleur », explique Odile Lhuillier.

Pour de nombreuses démarches administratives

La MSAP, label octroyé par la préfecture, fera la relation avec les services publics, sans pour autant se substituer à eux. Elle apportera du nouveau, en termes d'accompagnement et d'orientation des personnes.

Pour l'instant, la CAF et Pôle emploi sont les deux opérateurs de la MSAP, mais une convention sera bientôt signée avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la sécurité sociale agricole (MSA) et le conseil départemental. Les permanences en place actuellement au centre social se poursuivront, la MSAP ne substitue pas à l'existant.

Élisabeth Berthier-Bizouard (CLP)